Rapport de la commission du Conseil communal de Château-d'Oex, concernant le préavis 13/2020, « Demande de crédit pour la réfection de la route communale en traversée de localité à L'Etivaz ».

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Yvonne Wespi, 1er membre et Anne-Isabelle Mottier et de MM. Sylvain Clot, Lucien Rossier et Xavier Ecoffey, rapporteur, s'est réunie le 5 octobre 2020 à L'Etivaz.
La municipalité était représentée par Mme Nicole Schnegg, Municipale et M. Roland Oguey, Chef du service des travaux.

Pour commencer, Mme Schnegg et M. Oguey nous présentent ce préavis qui n'était pas prévu au plan des dépenses d'investissements.
Ils nous expliquent que le Service de l'eau de la ville de Lausanne prévoit la réfection des conduites actuelles d'eau potable dans les vallées de L'Eau Froide et de La Torneresse, jusqu'aux Bornels en passant par L'Etivaz. La Romande Energie va construire des centrales de turbinage sur ces conduites pour y produire de l'électricité.
La Confrérie des eaux des Follys envisageait une synergie avec ce projet pour le remplacement de ses conduites, mais il semble qu'une autre option est privilégiée.
Les conduites actuelles sont sous la route communale entre les deux panneaux d'entrée de village et sous la chaussée descendante, c'est-à-dire du côté de L'Hôtel du Chamois. Elles continuent ensuite sous la route cantonale jusqu'aux Bornels.
Ces travaux impliqueront la creuse d'une fouille de plus de 2,10 mètres de profondeur et environ 1,40 mètres de large en théorie. La route sera ensuite remise en état sur la zone impactée par cette fouille.
Au vu de ce qui précède, M. Oguey nous assure que la commune de Château-d'Oex et la DGMR vont faire pression sur le Service de l'eau de la ville de Lausanne pour que l'entier de la largeur de la chaussée descendante soit refait à ses frais.

L'objet du préavis est donc l'autre moitié de route, c'est-à-dire la chaussée montante. En effet, la municipalité a estimé qu'au vu de ces travaux et de l'état de la route, il faudrait profiter de refaire le solde de cette route.
M. Oguey nous indique en quoi consiste les travaux routiers à charge de la commune :

- Etude et surveillance des travaux.
- Refaire le coffre.
- Réfection du système d'évacuation des eaux de surface (grilles et quelques tuyaux).
- Renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier.
- Le réseau EC/EU a été refait en 2005 et est donc en ordre.
- Pas d'ouvrage d'art ou de mur à refaire.

Concernant la date des travaux, le remplacement des conduites devrait débuter au printemps 2021 sur la partie « route cantonale » puis dans un deuxième temps sur la partie « route communale ».

Il est à relever, au vu de ce qui a été dit plus haut, que le prix de ce préavis a été évalué sur la moitié de la route. Nous devrions également recevoir une subvention estimée à environ 45% du montant de ce préavis.
A noter que les travaux entrepris par la commune, par la DGMR et par le Service des eaux de la ville de Lausanne seront si possible attribués aux mêmes entreprises, en lots séparés, afin d'obtenir des prix plus compétitifs.

La suite de la discussion est consacrée aux CHF 50'000.- du préavis destinés à la mobilité douce.
Les délégués municipaux nous expliquent que les habitants de L'Etivaz réclament depuis plusieurs années un trottoir entre l'Hôtel du Chamois et la Route des Blanchettes. Ce montant a donc été prévu pour étudier et réaliser cela. Néanmoins, Mme Schnegg et M. Oguey estiment qu'il sera difficile de trouver une bonne solution pour ce trottoir car, malgré que nous soyons sur le territoire communal, nous devons nous référer et répondre aux critères de la DGMR mobilité.

Les membres de la commission sont étonnés qu'il n'y ait pas de projet plus développé pour cela et estiment qu'un trottoir à cet endroit est indispensable. En effet, les enfants se rendant à l'école, les habitants de L'Etivaz ainsi que les randonneurs bénéficient d'un passage sécurisé à cet emplacement où il y a d'ailleurs beaucoup de passage, mais son accès y est actuellement très dangereux.
Certains commissaires demandent si la somme de CHF 50'000.- suffira. Il nous est répondu que cela devrait suffire, et que le but n'est pas de revenir d'ici peu pour présenter un préavis complémentaire à celui-ci.
Après une décision positive du conseil communal, une étude faite par un bureau d'ingénieurs et les soumissions rentrées, nous pourrons également compter sur une subvention si le projet futur répond aux normes.

Suite à ces explications, Mme Wespi libère les délégués municipaux.
La commission se pose encore la question d'un éventuel conflit d'intérêt de certains commissaires étant donné qu'ils font partie de la Confrérie des eaux des Follys. Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de problème, car la Confrérie des eaux n'est pas impliquée dans la partie communale de ces travaux.

La commission veut que les différents intervenants des travaux soient rendus attentifs sur le fait que la désalpe de L'Etivaz ne doit pas être perturbée par ce chantier.

En conclusion, la commission estime qu'il faut saisir l'opportunité de refaire ce tronçon de route ainsi que de faire un trottoir, et c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 13/2020 tel que présenté.

Xavier Ecoffey
Rapporteur

Château-d'Oex, le 19.10.2020